

La salle Lucien Rispal est un ERP 5<sup>ème</sup> catégorie type L, dont les différentes configurations (debout et assises) découlent de l'application du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public.

## 1/ Conditions d'utilisation

### Sécurité

L'utilisateur devra :

- 1/ Respecter les règles de sécurité incendie notamment : le respect de la jauge et des dégagements des issues de secours,
- 2/ Respecter des jauges :
  - A/ de **110** places assises avec installation des chaises solidarisées entre elles ainsi que les rangées (plan en annexe).
  - B/ de **295** personnes debout,
- 3/ Le contrôle de la jauge doit être effectué à l'aide d'une billetterie,
- 4/ Contrôler de la circulation dans le bâtiment.

### Règlement et usages

L'utilisateur devra

- Souscrire aux assurances nécessaires afin d'assurer la couverture et l'encadrement des participants au projet selon les textes en vigueur ainsi que la circulation dans le bâtiment,
- Remplacer des pièces à l'identique en cas de dégradation, de perte ou de du matériel,
- Respecter et faire respecter l'interdiction de manger et boire dans la salle Lucien Rispal,
- Veiller au rangement et la sécurisation des instruments de percussion laissés sur place dont il conviendra de tenir éloigné le public.
- L'utilisateur se conformera aux contraintes de planning du Pôle culturel Evasion (notamment concernant le temps de montage, démontage), aux activités pédagogiques accueillies ainsi qu'aux impératifs légaux.

### Matériel

La salle Lucien Rispal est équipée d'un vidéoprojecteur et de sièges à installer selon les configurations.

L'utilisateur devra effectuer la réservation du matériel nécessaire ainsi que les demandes d'interventions liées à la manutention auprès du service Vie Locale et Associative.

L'utilisateur est en charge de ces différentes installations qui doivent être calées en lien avec le planning d'occupation de la salle.

## 2/ Accès à la salle et coupure de l'alarme

- L'accès à la salle Lucien Rispal se fera par le CCVMA entrée côté parc Midsomer Norton.
- Trois clés vous seront remises : grille coté parc, porte entrée et salle Lucien Rispal (auditorium).
- En arrivant, vous devrez désarmer en premier l'école de musique (groupe 1) puis la salle Lucien Rispal (groupe 2).
- En partant, vous devrez armer en premier la salle Lucien Rispal (groupe 2) puis l'école de musique (groupe 1).

Textes tirés de la réglementation des ERP en France : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000822296>

### Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public

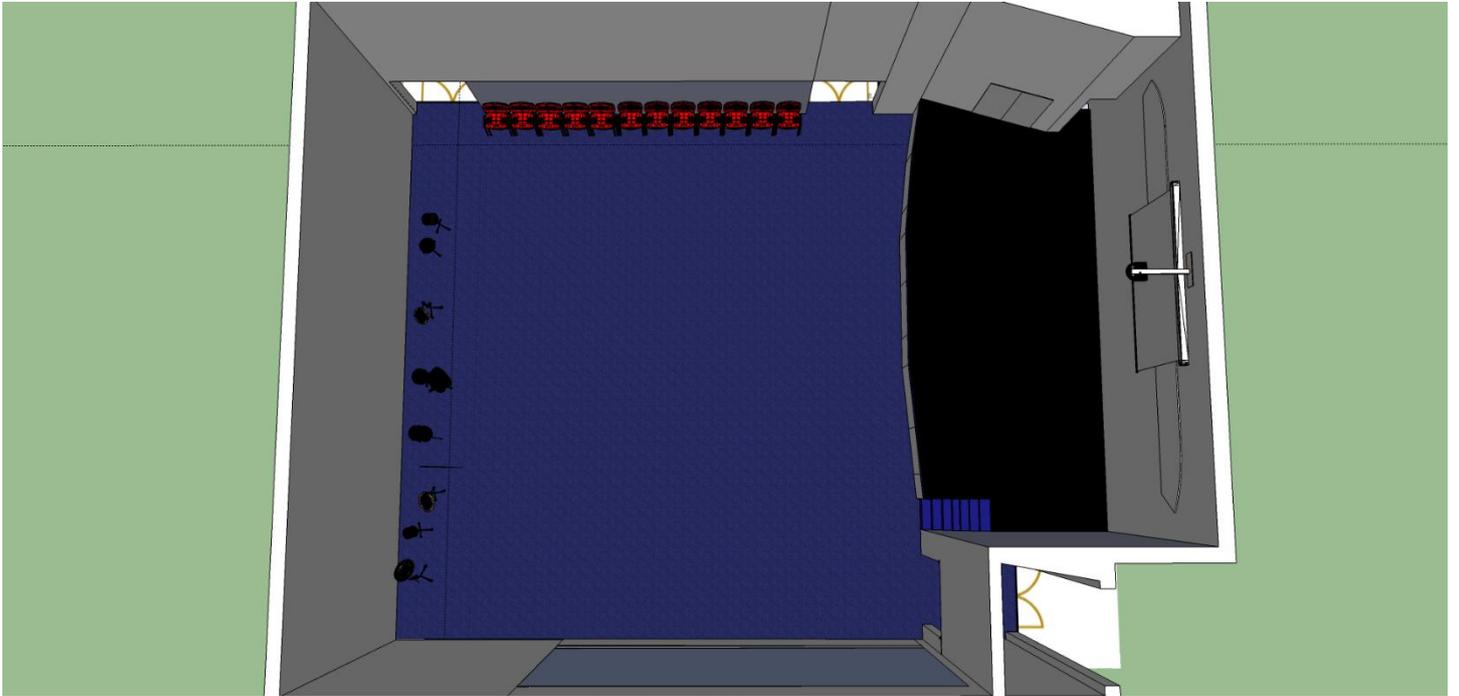
Livre premier : Dispositions applicables à tous les ERP

Chapitre I<sup>er</sup> : Établissements du Type L

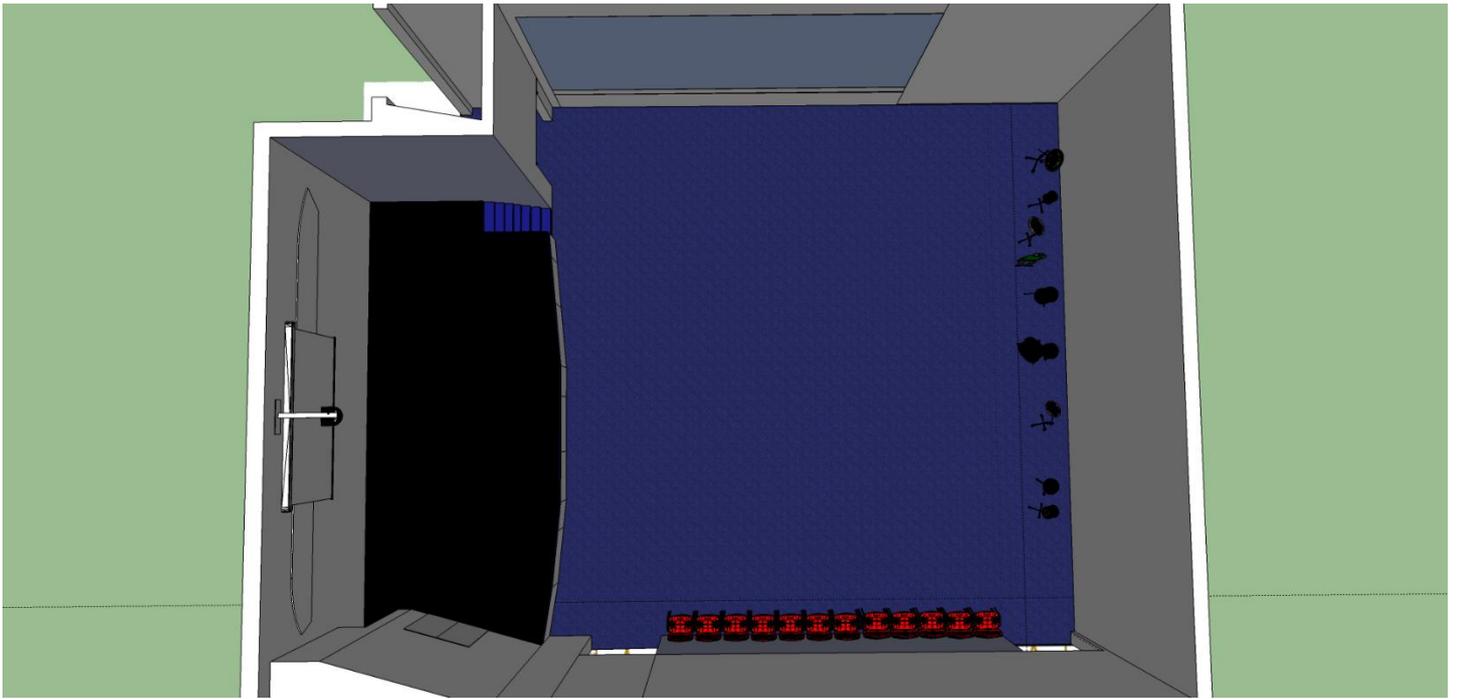
Arrêté du 5 février 2007

Selon le règlement de l'article [AM 18](#) :

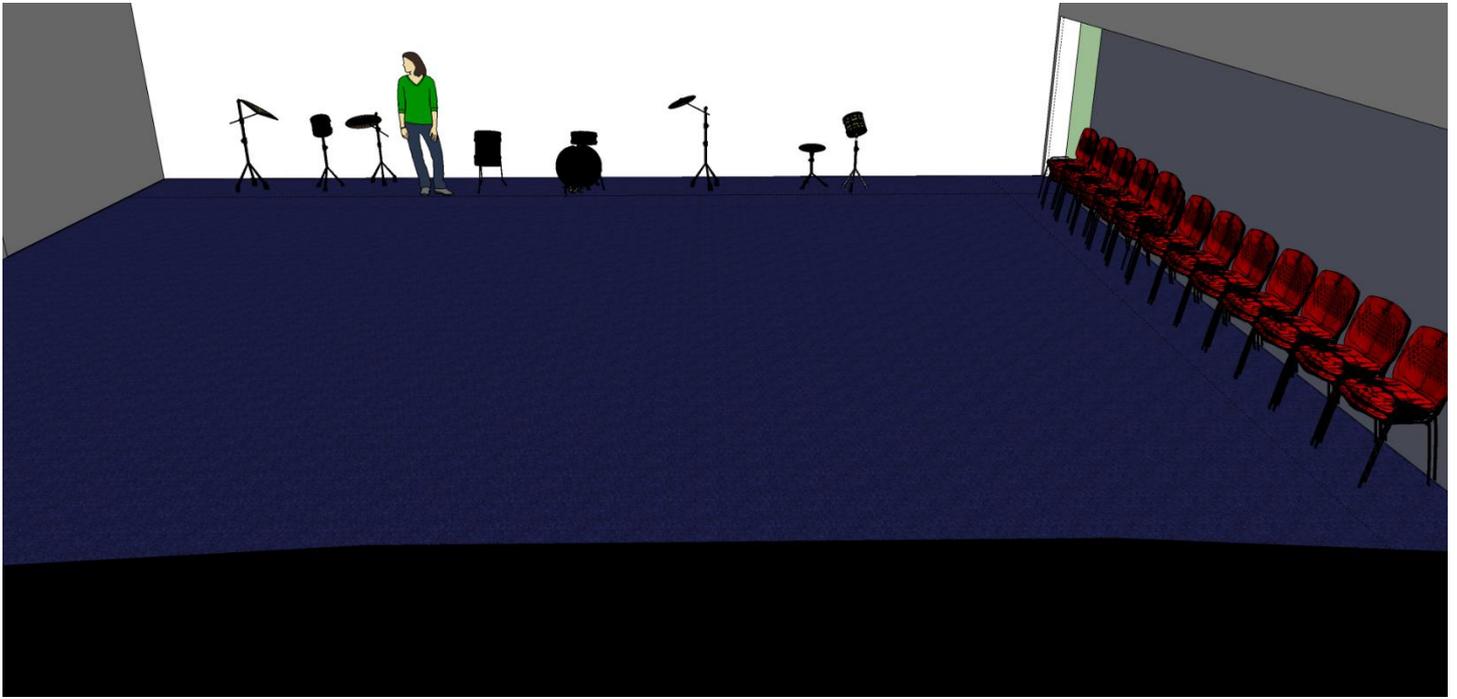
- Les sièges sont rendus solidaires par rangée, chaque rangée étant reliée de façon rigide aux rangées voisines de manière à former des blocs difficiles à renverser ou à déplacer.
- Chaque rangée doit comporter seize sièges au maximum entre deux circulations, ou huit entre une circulation et une paroi.
- L'espacement entre rangées doit permettre le passage libre, en position verticale, d'un « gabarit » de 0,35 m de front, de 1,20 m de hauteur environ et de 0,20 m comme autre dimension.



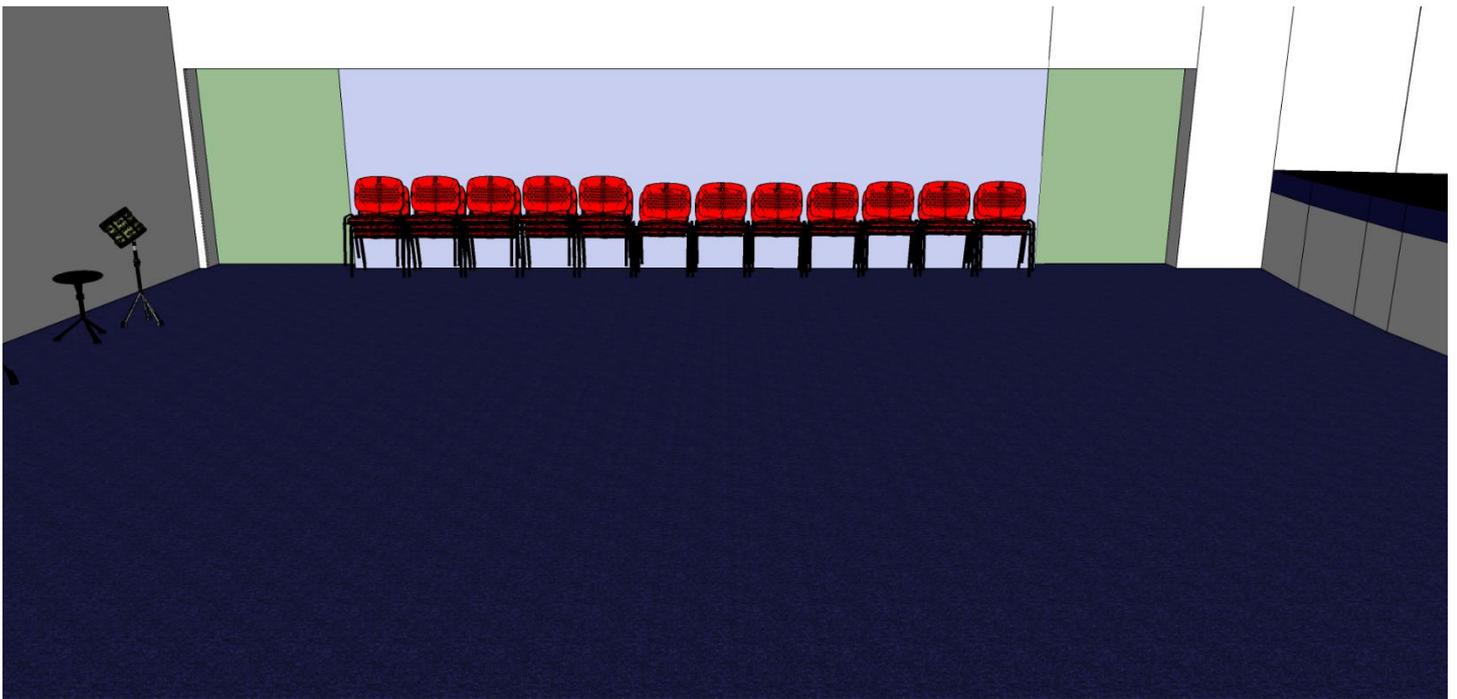
Salle vide vue dessus



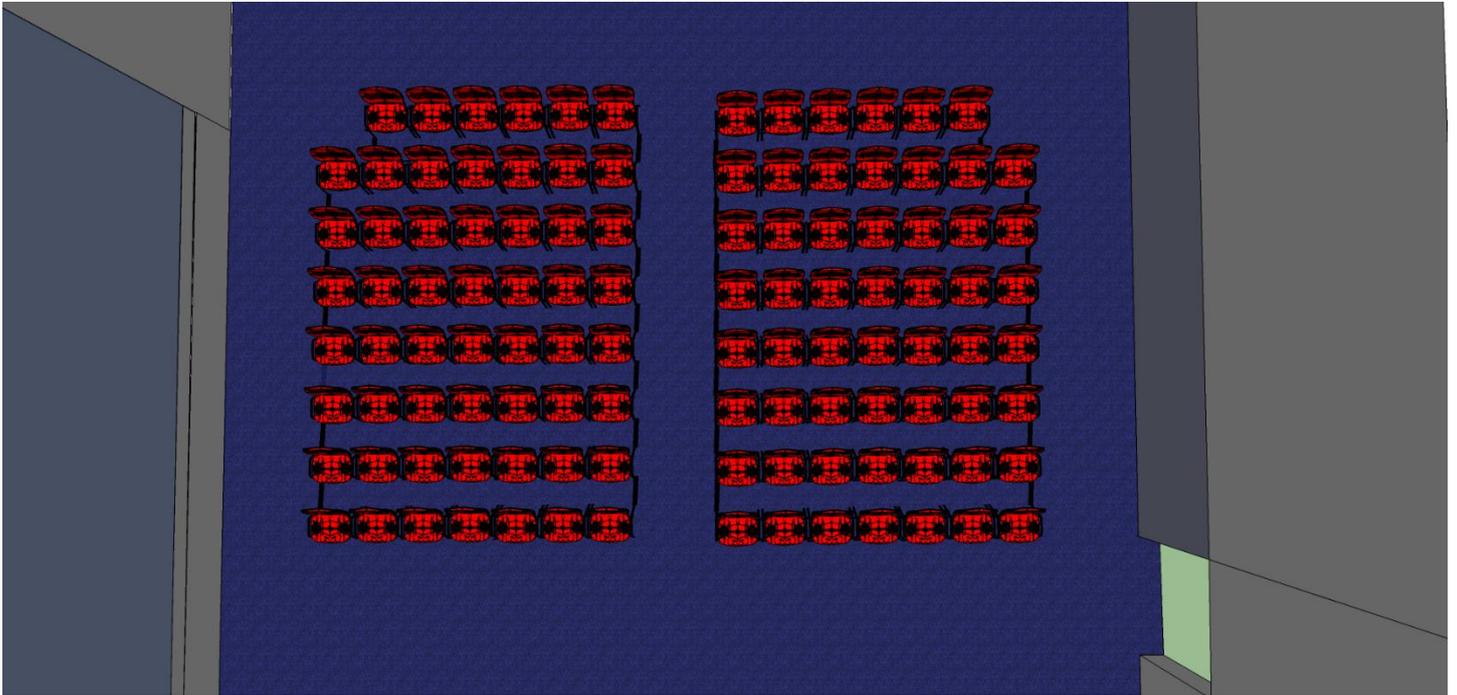
Salle vide vue dessus 2



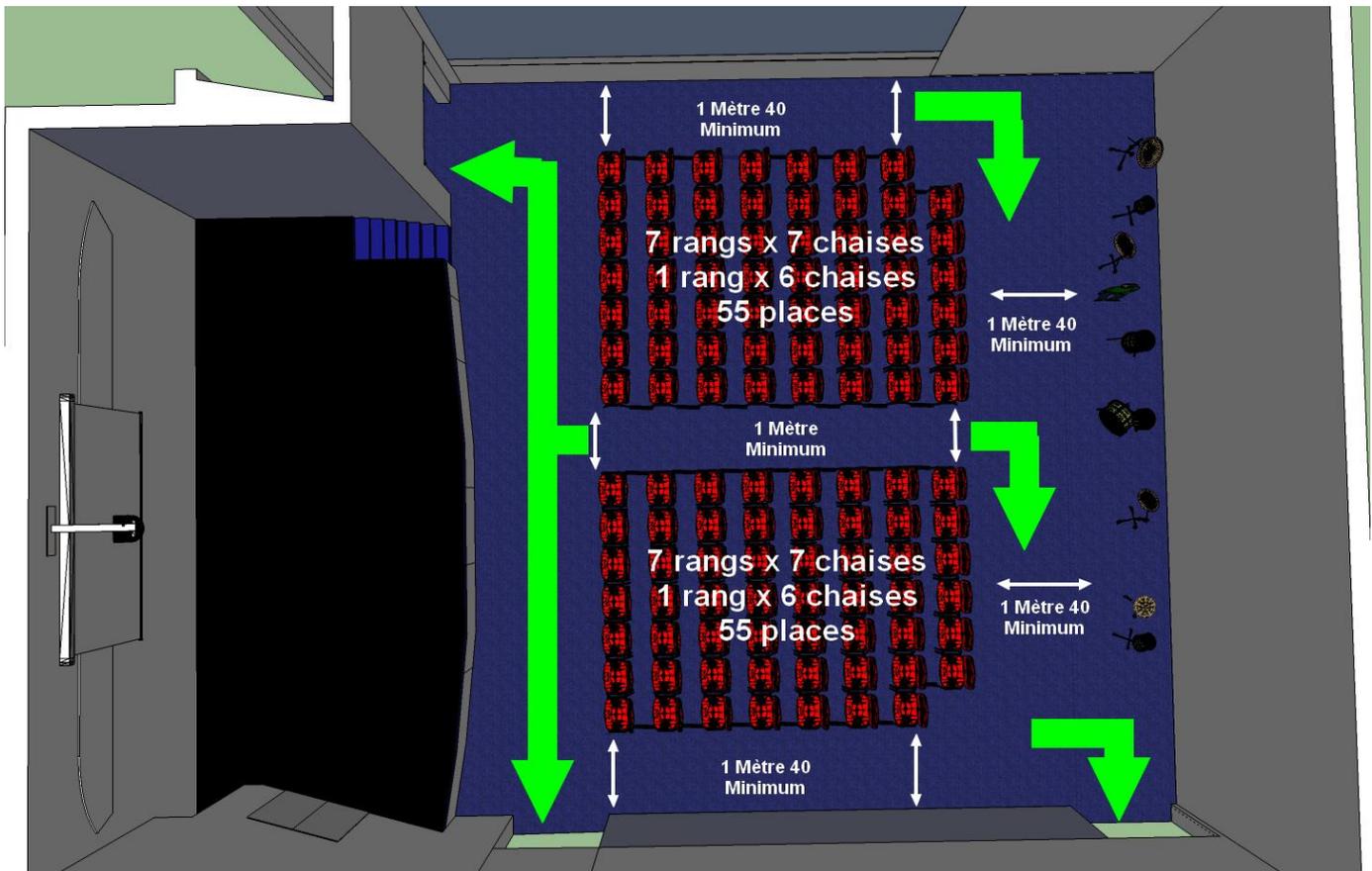
Salle vide vue scène



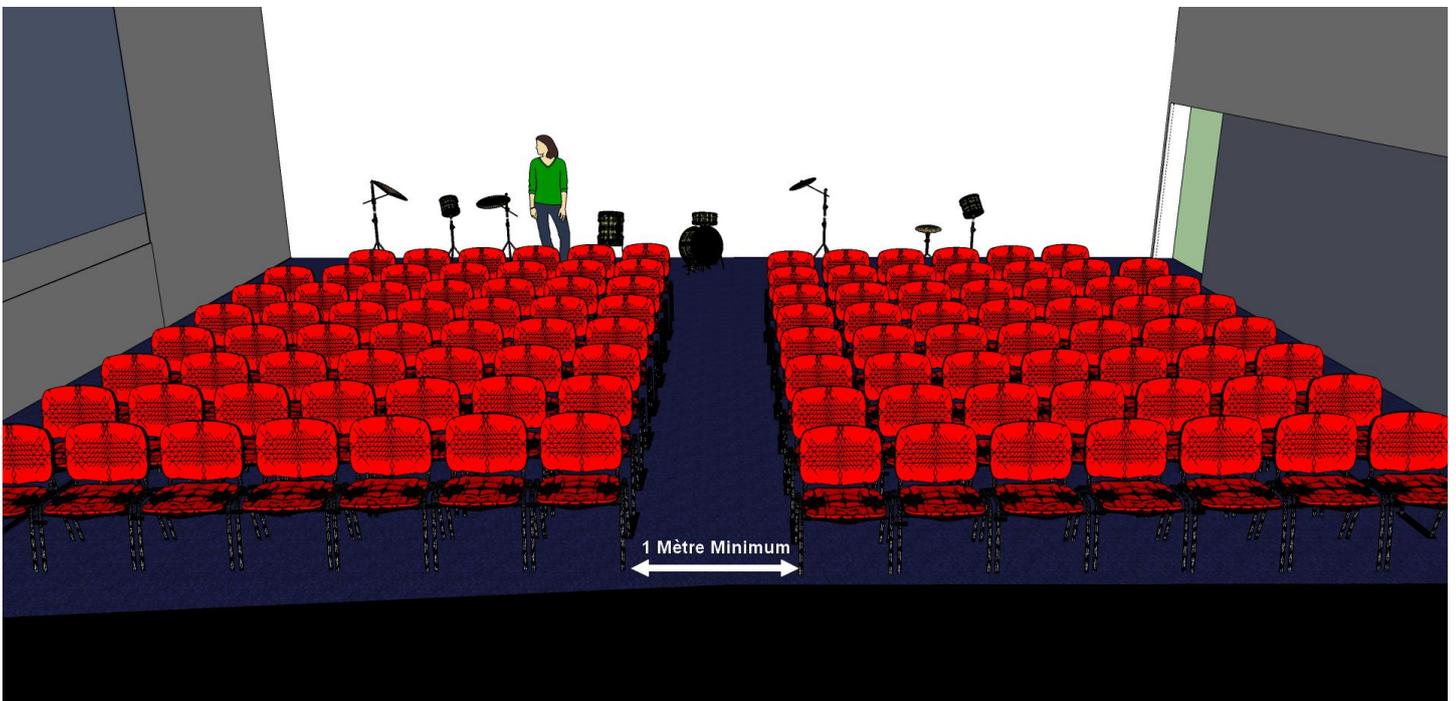
Salle vide vue sol



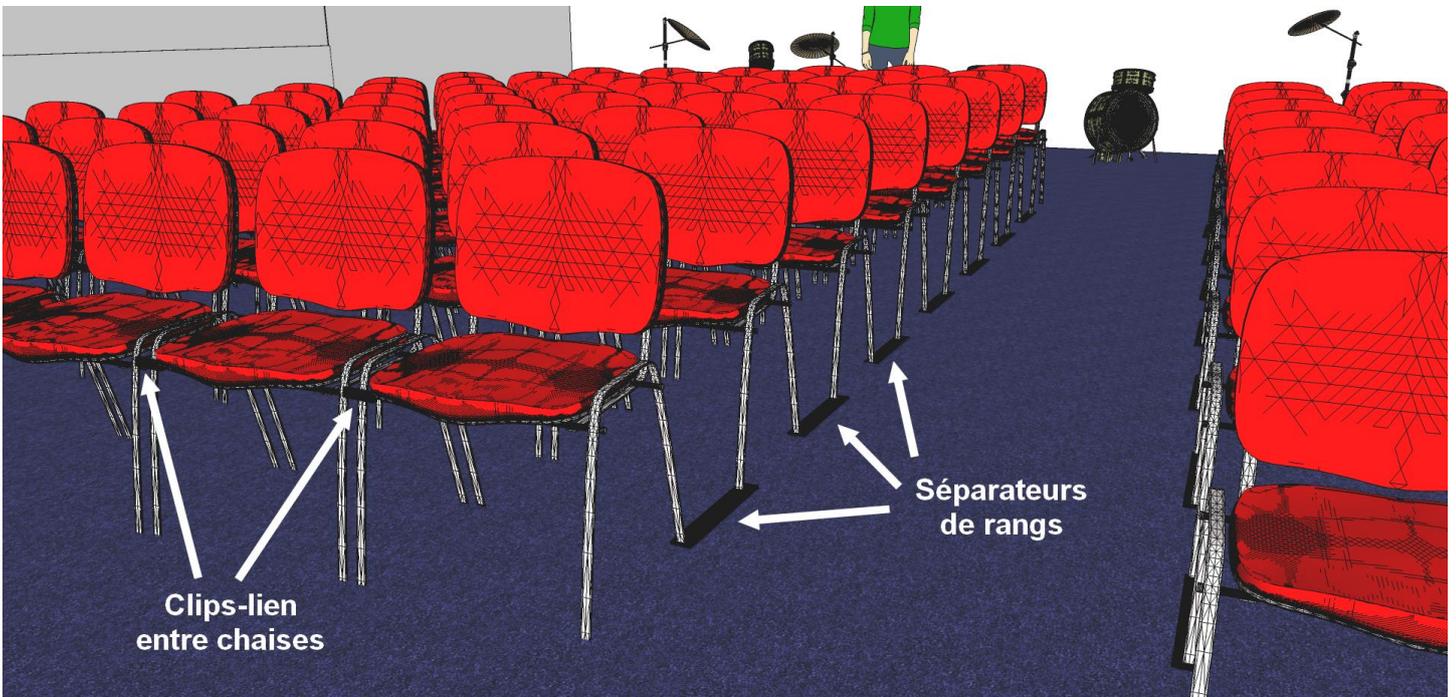
Vue du dessus



Vue du dessus bis avec légendes



Vue de la scène



Attache des chaises